

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 15 JUILLET 2021

Présents : Monsieur Emmanuel REY (*qui préside la séance, assiste aux débats et délibérations en visioconférence puisqu'un isolement imputable au fait qu'il ait été déclaré cas contact pour la COVID lui est imposé jusqu'au 16 juillet 2021 inclus*), Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Albert DESPINS, Monsieur Christophe BOYER, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Patrick PROTHIAU, Monsieur Benoît HUGUES.

Excusés :

Monsieur David BORDES qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY.
Madame Annick BAILLY qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT.
Madame Marie-Claire BERTHIER.
Madame Annick LAPRAY.
Monsieur Mickaël SARRAZIN.

Absents :

Monsieur Vincent DUMOUX.

Secrétaire :

Monsieur Albert DESPINS.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 juillet 2021, s'est réuni en session ordinaire le 15 juillet 2021, à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée à la Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 03 juin 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Admission en non-valeur

A la demande du receveur municipal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer à l'admission en non-valeur de 6 titres datant de 2018 et 2019 pour un montant total de 469.39 euros.

Considérant que l'admission en non-valeur n'est demandée que lorsque le receveur a tout mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues et qu'il n'est parvenu à aucun résultat, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour que ces 469.39 euros relèvent des créances irrécouvrables.

Décisions modificatives

Suite à l'admission en non-valeur

L'admission en non-valeur pour 469.39 euros demande une première décision modificative pour un montant arrondi à 470.00 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la décision modificative suivante :

- Article 6541 Admission en non-valeur : + 470.00 euros
- Article 6068 Autres matières et fournitures : - 470.00 euros

Pour l'allocation de taxe foncière des propriétés bâties

Par ailleurs, le Trésor Public demande un mandat et un titre pour enregistrer la somme de 78 577 euros. Celle-ci représente la constatation de l'allocation de taxe foncière des propriétés bâties qui est versée en contrepartie de la perte de produit liée à la révision du mode de calcul des valeurs locatives des établissements industriels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte comme suit, la décision modificative qui en découle :

- Article 739118 Autres reversements de fiscalité : + 78 577.00 euros (pour le mandat)
- Article 73111 Impôts directs locaux : + 78 577.00 euros (pour le titre).

Devis du SYDESL

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2021, la demande de prise en charge pour le raccordement au réseau électrique de la parcelle 375 AV 69 avait été rejetée partant du principe que cette parcelle située en zone A du PLU n'avait pas vocation à être urbanisée.

Suite à cette décision, la propriétaire de cette parcelle a été informée par les services du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, de deux possibilités pour ce raccordement :

- soit passer par une servitude actée chez un notaire l'autorisant à disposer du raccordement de son habitation tel qu'existant aujourd'hui,
- soit faire une nouvelle demande auprès du SYDESL.

Considérant que l'intéressée a privilégié la seconde solution, un nouveau devis a été établi par le SYDESL. Ce dernier se chiffre à 5 275.00 € H.T. avec un coût résiduel pour la commune de 3 165.00 euros H.T. (contre 4 400.00 euros H.T. initialement).

Dans l'attente d'un écrit du SYDESL stipulant qu'en cas de non-prise en charge du coût résiduel par la commune, il conviendra néanmoins qu'elle donne son autorisation pour que le raccordement soit effectué sur le domaine public, le Conseil Municipal ajourne toute décision sur ce dossier.

Tarifs communaux

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs appliqués à la cantine scolaire depuis la délibération prise lors de la séance du 29 juillet 2019 ; à savoir 3.50 euros pour un repas enfant et 5.40 euros pour un repas adulte.

Demandes relatives à des parcelles forestières

Parcelle de bois La Brosse Guillaume Le Rousset

Suite à un signalement fait en Mairie, il apparaît que la parcelle cadastrée AI numéro 46 (d'une superficie de 21 ares 20 centiares) ne relève plus d'aucun propriétaire connu. Le cadastre mentionne qu'elle a dû être omise lors de la succession de la dernière propriétaire née en 1883 dont il semble très compliqué de retrouver de potentiels héritiers.

Considérant la nécessité de solutionner cette situation, d'autant plus que cette parcelle boisée pose des problèmes aux propriétaires des parcelles voisines, le Conseil Municipal décide que la procédure de reprise soit initiée par la commune du Rousset et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches dans cet objectif.

Proposition d'un propriétaire forestier

Ce dernier a indiqué à la commune que les organisations forestières recommandent de renforcer les moyens de prévention contre les incendies pouvant toucher les espaces forestiers et demandent donc à ce que des points de secours soient mis en place (surtout lorsque les terrains agricoles les entourant ne sont plus entretenus).

Le Conseil Municipal, avant de délibérer sur ce sujet, se prononce pour que des devis soient demandés quant au coût généré par la pose de bornes incendie.

Par ailleurs, il sera rappelé à certains propriétaires que les haies doivent être entretenues.

Proposition d'achat d'un local communal

Monsieur le Maire a eu une proposition d'achat d'un bâtiment communal présent au Bourg de Marizy sous lequel était jusqu'à présent rangé du matériel.

Ce dernier pouvant désormais être remis sous le nouveau local technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à consulter le service des Domaines pour une évaluation.

Désignation d'un nouveau délégué pour certains organismes

Suite, malheureusement, au décès de Madame Marie-Claude RENAUD, conseillère municipale dont l'investissement a été souligné, il s'avère qu'un nouveau délégué doit être désigné au sein des instances où elle était nommée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Jean-Pierre BERTRAND comme délégué titulaire pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Arconce,
- Monsieur Albert DESPINS comme délégué suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales.

Rentrée scolaire

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant, tous les élèves seront regroupés sur le site scolaire de Marizy.

13 élèves fréquenteront la classe de maternelle et de cours préparatoire (dont 3 qui ne feront leur rentrée qu'en janvier 2022 en toute petite section). Les 26 autres dépendront d'une classe regroupant les niveaux de CE1 à CM2.

Une réunion sera organisée avant la rentrée avec le personnel afin de voir les attributions de chacun.

Emplois saisonniers

La délibération prise lors de la séance du Conseil Municipal du 3 juin dernier mentionne que l'aide demandée au Département pour le financement des emplois saisonniers va porter sur l'adressage de la commune.

Or, ceci ne peut être acté en l'état puisque la commune ne doit pas avoir sollicité d'autres financements de la part du Conseil Départemental pour prétendre à la prise en charge financière de ses emplois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'ils seront affectés à l'acquisition d'un local technique avec aménagement de ses extérieurs.

Point sur les subventions

Le Conseil Municipal est informé que, pour le commerce multi-services:

- les premières pièces du dossier LEADER ont été déposées au Pays Charolais Brionnais,
- la commune a perçu en juin de la part du Département de Saône et Loire 9 151.00 euros et 48 384.38 euros de la Préfecture au titre de la DETR,

- et que les dossiers de demandes de subventions pour l'adressage ont été réputés complets tant par la DRI de Charolles que par la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Point sur la voirie

Sinistre à Volsin

Une déclaration a été faite auprès de GROUPAMA puisqu'un habitant de Volsin a signalé que l'inondation de son sous-sol est imputable à un mauvais entretien de la voirie communale. L'expertise se déroulera le 20 août à 10 h 00 sur les lieux du sinistre.

Marché avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais

Monsieur Christian LAROCHE, Vice-Président en charge de la voirie au niveau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, a rappelé que les marchés de voirie se termineront le 31 mars prochain (pour l'entretien des chaussées, des fossés et du fauchage) et qu'il convient que la commune se prononce sur la réalisation de ces travaux en interne (tel que c'est actuellement le cas) soit pour leur intégration au marché communautaire de fossés et/ou de fauchage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour que ces travaux continuent d'être effectués par les services communaux. A ce titre, elle continuera de percevoir une dotation communautaire de 15 937 euros selon les termes établis par la convention de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire signée en 2019.

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND se rendra à la réunion qui aura lieu le 20 juillet aux Tatins pour les travaux en cour sur le réseau d'adduction en eau.

Questions et informations diverses

Aérateur du Lac du Rousset

Ce dernier a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur de la commune puisqu'il a connu une surtension lors d'un orage datant de la semaine dernière. Il est rappelé qu'il avait été acheté en 2019 pour la somme de 1 813.20 euros.

L'installation d'un disjoncteur différentiel sera étudiée.

Présentation du logiciel cimetière

Celle-ci se déroulera le mardi 3 août 2021 à 14 h 30 et sera effectuée par le Système d'Information Géométrique de la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Tours de garde pour la pêche

En raison des vacances estivales du personnel communal, un tour de garde est mis en place pour le contrôle des cartes de pêche.

Mariage

Madame Nathalie Buchillet assistera Madame Sylviane Bonnot pour le mariage qui aura lieu le 21 août à Marizy, à 14 h 00.

Brocante 1^{er} aout Lac du Rousset

Le Comité des Fêtes va organiser cette manifestation. Madame Henriette indique qu'il conviendrait qu'un tiers puisse faire le nécessaire pour qu'ils disposent du branchement électrique comme les années précédentes.

Madame Sylviane Bonnot indique qu'elle a sollicité pour Monsieur Bernard Chevalier pour l'installation du compteur électrique de la commune présent au niveau de la digue du lac.

Bus communaux

Des demandes d'emprunt des bus communaux sont parvenues à Monsieur le Maire.

Après renseignements pris auprès de GROUPAMA, un tel prêt est possible à condition que le tiers qui l'emprunte fournisse à la commune :

- une attestation d'assurance mentionnant les dates pendant lesquelles il va l'utiliser
- une copie des permis de conduite et des cartes de conducteurs des personnes appelées à conduire les véhicules.

Il faudrait que le Conseil Municipal délibère sur ces possibilités de prêts, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les tiers concernés.

Il faut également réfléchir aux conditions de prêt de ces véhicules : à titre gratuit ou non et dans ce dernier cas, fixer le montant des locations, chèque de caution, etc...

A la vue des notes et après avoir omis de demander à Sylviane des précisions sur ce sujet, je ne sais pas ce qu'il faut indiquer dans le compte-rendu.

Amicale des Pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Montceau-Les-Mines souhaite reconduite une journée au Lac du Rousset à l'identique de celle des années précédentes.

Celle-ci se ferait sur septembre, le 12 ou le 19.

L'Amicale aimerait bénéficier des mêmes avantages que les années précédentes avec le prêt gracieux des installations d'une partie du camping, la possibilité de brancher quelques appareils électriques (notamment un frigo).

Considérant que la commune est propriétaire des équipements mais que la gestion du camping relève désormais de Monsieur Alexis DUPONT, la présente demande lui sera transmise.

Divers

Un point est fait sur les travaux à réaliser dans les locaux dans le bâtiment de l'école du Rousset en vue de l'accueil des praticiens de santé.

Une réunion sera prochainement organisée afin de rédiger une charte pour le personnel médical qui partagera son temps de travail sur le territoire des communes de La Guiche, de Saint Bonnet de Joux et de Le Rousset-Marizy.

Les travaux effectués par ENEDIS pour le remplacement des poteaux relevant de la ligne haute tension s'avèrent difficiles à réaliser en raison des sols détremés par les fortes précipitations enregistrées sur le mois de juillet. Le passage des engins nécessaires à ces travaux génère des dégâts sur la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 08.